

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2996

11 décembre 2012

SOMMAIRE

Aircraft V.I.P. Services S.à r.l.	143762	Frontiers Capital	143765
Air Services Finances	143765	fucom sa	143769
Antemeta Luxembourg	143769	Immobilière Nr 30 S.A.	143766
Applecross Immobilière I S.A.	143764	International Industrial Realisations	143767
ARN SA	143762	International Upsilon S.A.	143767
BAUERE KOPERATIV, Société Coopéra- tive	143762	Kalchesbruck S.A.	143767
Chialux S.à r.l.	143763	Kallima S.A.	143767
Cole Objekt Düsseldorf GmbH	143762	K-FÉE	143767
Cole Objekt Theresienhöhe GmbH	143762	LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l.	143768
Compagnie du Téléphone S.à r.l., SPF ..	143763	Lombard International Assurance S.A. ..	143795
Corporation Financière Européenne S.A.	143763	Luxembourg Spécial Aérotechnics S.A. .	143768
Elex Europe S.A.	143763	Marguerite Wind Butendiek S.à r.l.	143778
Elisam S.A.	143763	Masterimmo Locations S.à r.l.	143768
Eltec Management S.A.	143764	Olin Fund	143807
EQT Mezzanine SSP S.à r.l.	143764	Orco Property Group	143800
ERE III - No 13 S.à r.l.	143764	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. ...	143805
Event 2000 S.à r.l.	143768	Pragma SICAV - FIS	143764
Façades et Structures Luxembourg S.A.	143766	Primus Holding S.à r.l.	143808
First Data International Luxembourg II S.à r.l.	143765	secupay S.A.	143769
Flowstone S.à r.l.	143766	Tuzico S.à r.l.	143789
Foratec International Holding S.A.	143766	Vergelesse S.A.	143808
Forems Lux S.à r.l.	143766	Vesta Investments S.A.	143765
		Viiione Capital S.A.	143769
		Vinci Investments S.A.	143770

BAUERE KOPERATIV, Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 95.424.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149471/10.

(120197581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

ARN SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.238.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARN S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012149450/11.

(120197305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Aircraft V.I.P. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 13, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 110.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRCRAFT V.I.P. SERVICES S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Référence de publication: 2012149436/11.

(120197353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Cole Objekt Theresienhöhe GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012149493/11.

(120197454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Cole Objekt Düsseldorf GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012149490/11.

(120197457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

C.F.E., Corporation Financière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.680.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012149497/10.

(120197553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Compagnie du Téléphone S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.055.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149494/10.

(120197301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Chialux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 38, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012149507/12.

(120197091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Elex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 22.198.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012149550/12.

(120197201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Elisam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.698.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149551/10.

(120197644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Applecross Immobilière I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APPLECROSS IMMOBILIERE I S.A.

Référence de publication: 2012149443/10.

(120197309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Eltec Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149553/10.

(120197345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

EQT Mezzanine SSP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149556/10.

(120197610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

ERE III - No 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149557/10.

(120197560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pragma SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.240.

Extrait des Résolutions Circulaire du Conseil d'Administration du 31 Octobre 2012

Le Conseil d'Administration décide de déplacer son siège social, à partir du 1^{er} Novembre 2012, du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour Pragma SICAV-FIS

TMF Compliance (Luxembourg) SA

Signature

Référence de publication: 2012149380/14.

(120196822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Air Services Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 74.909.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149435/11.

(120197593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

First Data International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 129.169.375,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.175.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012149573/15.

(120197516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Frontiers Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 170.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012149577/12.

(120197599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Vesta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 109.711.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 octobre 2012 à 11h00 à Luxembourg

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de Madame Ariane SLINGER de sa fonction d'administrateur A de la société.
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Oleg MUZYRYA, né le 5 septembre 1964 à Potsdam (Allemagne), demeurant au 10 Chemin Edouard Sandoz CH-1006 Lausanne (Suisse)

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012149319/16.

(120196861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Flowstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012149574/10.

(120197161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Forems Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 165.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 125.005.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149575/11.

(120197141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Signature.

Façades et Structures Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7305 Steinsel, 7, In der Duerrwiss.

R.C.S. Luxembourg B 111.668.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012149579/11.

(120197590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Foratec International Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.633.

L'adresse professionnelle des administrateurs de catégorie A, Monsieur Petr KOROTKEVICH et Monsieur Vladimir TCHIJEVSKI, est dorénavant la suivante:

270, route d'Arlon, L-8010 Strassen

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149590/11.

(120197136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.762.

Rectificatif au dépôt L110159989 du 07 octobre 2011

Suite à la constatation d'une erreur dans l'indication de l'adresse de Madame Patrizia BARLOZZETTI lors de sa nomination aux fonctions d'administrateur en date du 27 septembre 2011, la société apporte la correction suivante:

Madame Patrizia BARLOZZETTI demeure au 30, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Référence de publication: 2012149647/11.

(120197546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

I.I.R. S.A., International Industrial Realisations, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 54.623.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012149658/11.

(120197591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

K-FÉE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 13, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 151.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. François

Gérant Administratif

Référence de publication: 2012149677/11.

(120197583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Kalchesbruck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 76.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149682/10.

(120197578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Kallima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 154.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149683/10.

(120197370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

International Upsilon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 118.805.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 16 octobre 2012 que Monsieur Patrick MOINET, administrateur de la Société, a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149661/12.

(120197284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.495.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.729.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 13 novembre 2012 qu'a été nommée aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Madame Virginie Vely, démissionnaire, avec effet au 13 novembre 2012:

- M. Hervé Marsot, demeurant professionnellement 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012149699/16.

(120197709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Luxembourg Spécial Aérotechnics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.633.

Par la présente, je soussignée Monsieur Marschner Von Helmreich, demeurant au 16ter boulevard de Belgique 98000 Monaco, déclare donner ma démission de mon poste d'administrateur de la société Luxembourg Special Aerotechnics sa sise au 63 grand rue, L-8510 Redange-sur-Attert RC B101.633 constituée le 28 juin 2004 devant Maître Urbain Tholl, notaire de Résidence à Mersch, à dater de ce jour.

Beckerich, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012149705/12.

(120197336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Masterimmo Locations S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 85, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 160.605.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149736/14.

(120197484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Event 2000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 169.153.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE sarl

2 rue Vieille

L-3284 Bettembourg

Référence de publication: 2012149562/12.

(120197440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Viione Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 156.249.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/11/2012.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012149320/12.
(120196905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

fucom sa, Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.
R.C.S. Luxembourg B 117.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 novembre 2012.
Patrick SERRES
Notar

Référence de publication: 2012149366/12.
(120196254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

secupay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.416.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/11/2012.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012149395/12.
(120197248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Antemeta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.230.

Extrait des principales résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 22 octobre 2012

Suite à la démission du commissaire en place, l'actionnaire unique a décidé de nommer en remplacement la société "Control & Synergy Services S.à r.l." ayant son siège social au 9B, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.577. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'actionnaire unique statuant sur les comptes clos au 31 mars 2013 et devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Pour Antemeta Luxembourg
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.
Expert-comptable

Référence de publication: 2012149442/18.
(120197555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Vinci Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 172.675.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the sixth of November.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The Regina du Cuori Trust, registered with the "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" under the number FL-0002.409.013-8, represented by its trustee PROKURATIONS-ANSTALT, having its registered office at FL-9490 Vaduz, Äulestrasse 74, registered with the "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" under the number FL-0001.005.776-3,

the last-mentioned here represented by Mr. H.H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal on October 26, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of VINCI INVESTMENTS S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

Art. 4. Corporate object. The company shall have as its purpose the purchase and the sale of works of art, antiques, paintings and jewellery. In this context, the company may act as an intermediary. The company can place, subject to payment, the works of art, antiques, paintings and jewellery belonging to her at the disposal to third natural or legal persons.

The corporation shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-), represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a par value of ONE EURO (€ 1.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The corporate capital may be increased from its present amount up to THIRTY-FIVE MILLION EURO (€ 35.000.000.-), represented by thirty-five million (35.000.000) shares of a par value of ONE EURO (€ 1.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June at 10.30 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, or email.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or email another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 10. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2013.

b) The first annual General Meeting will be held in 2014, exceptionally on the date of March 4, 2014.

Subscription

The thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed by The Regina du Cuori Trust, registered with the "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" under the number FL-0002.409.013-8, represented by its trustee PROKURATIONS-ANSTALT, having its registered office at FL-9490 Vaduz, Äulestrasse 74, registered with the "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" under the number FL-0001.005.776-3.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand five hundred Euro (€ 1.500.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).

2) The following are appointed directors:

a) Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

b) Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

c) Mr. H.H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

d) The company Luxglobal Management S.à r.l., with registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

3) Has been appointed statutory auditor:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.

5) The registered office of the company is established at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

The Regina du Cuori Trust, immatriculée auprès du "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" sous le numéro FL-0002.409.013-8, représentée par son trustee PROKURATIONS-ANSTALT, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Äulestrasse 74, immatriculée auprès du "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" sous le numéro FL-0001.005.776-3,

laquelle dernière est ici représentée par Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée en date du 26 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de VINCI INVESTMENTS S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet l'achat et la vente d'oeuvres d'art, d'antiquités, de peintures et de bijoux. Dans ce contexte la société peut agir en tant qu'intermédiaire. La société peut mettre, à titre onéreux, à la disposition de tierces personnes physiques ou morales les oeuvres d'art, antiquités, peintures et bijoux lui appartenant.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente et une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à TRENTE-CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 35.000.000.-), représenté par trente-cinq millions (35.000.000) actions d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par e-mail une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux

administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par e-mail à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-avant. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014 exceptionnellement à la date du 4 mars 2014.

Souscription

Les trente et une mille (31.000) actions ont été souscrites par The Regina du Cuori Trust, immatriculée auprès du "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" sous le numéro FL-0002.409.013-8, représentée par son trustee PROKURATIONS-ANSTALT, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Äulestrasse 74, immatriculée auprès du "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" sous le numéro FL-0001.005.776-3.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

b) Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

c) Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

d) La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2017.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 9 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1861. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149321/463.

(120196141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Marguerite Wind Butendiek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.706.

— STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eighth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand – Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand – Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 162.622;

Here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney given on 5 November 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Marguerite Wind Butendiek S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Directors of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares (hereafter referred to as the "Ordinary Shares") in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders".

The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium. Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a reserve available for distribution of dividends, liquidation boni, for payment following a capital decrease or a redemption or repurchase of Shares. The Share Premium Reserve can be distributed from time to time upon decision of the Board of Directors.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Authorised share capital. In addition to the subscribed share capital, the authorized share capital is set at three hundred million Euro (EUR 300.000.000.-). Subject to the provisions of these Articles, the Board of Directors is authorized (but not obliged) until five (5) years after incorporate date to issue on one or several times, and in accordance with the terms and conditions of any agreement entered into by the Company, debt instruments convertible into preference shares (the "Preference Shares" and, together with the Ordinary Shares, the "Shares") (or any other class of Shares having specific rights to be agreed with the Shareholders) to be held by the Shareholder(s). The Preference Shares are classified between Preference Shares of class A (the "A Preference Shares") and of class B (the "B Preference Shares").

The Board of Directors is further authorized to issue, in one or several times, additional Ordinary Shares and such number of Preference Shares upon conversion of the convertible debt instruments (if any) in accordance with their respective terms and conditions. For ease of reference, the Board of Directors is authorised to allocate a series number

to each issuance of Preference Shares. The Board of Directors is not authorized to issue additional Shares in any circumstances other than those referred to above.

The Shares issued may be paid up totally or partially by contribution in cash, by conversion of receivables or reserves, or by any combination thereof, to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is also entitled to determine whether a share premium shall be paid and if so, for which amount (in accordance with any applicable agreement to which the Company is party).

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the convertible debt instruments and/or Shares.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital in accordance with the present Articles, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

7. Rights attached to the Shares. The rights attaching to the Preference Shares are as follows:

a) Dividend

(i) the right to a preferential dividend (the "Preference Dividend") payment on any Eligible Income of the Company; for the purpose of this provision, "Eligible Income" means (A) all direct or indirect income directly or indirectly received, realized from, deriving from or connected to, the Investment, which include (but are not limited to) (i) with respect to the A Preference Shares, any return, yield, interest, indemnity, premium, dividend, capital gains, share premium repayment, liquidation proceeds, management fees, any other form of fee, forex gains or (ii) with respect to the B Preference Shares, any return, yield, interest, indemnity, penalty, late payment interest, forex gains, each time together with any bank interest received on such amounts pending distribution or reinvestment; (B) less any operating charges and exceptional costs of Company in relation to its activity and any required margin, when applicable. For the purpose of this clause, "Investment" shall mean, with respect to each series of Preference Shares, the equity investment (with respect to the A Preference Shares) or the debt investment (with respect to the B Preference Shares) as defined in the terms and conditions of the convertible debt instrument (if any) which conversion results in the issuance of such series of Preference Shares;

(ii) the Preference Dividend shall be paid before the transfer of any sums to the reserves (subject to making the necessary allowance for the legal reserve);

(iii) the right to the Preference Dividend shall have priority over the rights of the holders of Ordinary Shares;

(iv) if the Eligible Income in any financial year is less than an amount equal to 5% of the nominal value of the Preference Shares (excluding, for the avoidance of doubt, any share premium on the Preference Shares) (the "Threshold"), then the Preference Shares shall be entitled to a privilege equal to the amount of such deficit (the "Privilege");

(v) subject to being reduced in accordance with sub-paragraph (vi) below, to the extent that, in any financial year, the Preference Shares have become entitled to the Privilege, such Privilege will be carried forward to subsequent financial years and accumulated with the Privilege, if any, to which the Preference Shares become entitled under sub-paragraph (iv) above in such subsequent financial years;

(vi) the cumulative Privilege shall be reduced in any financial year by an amount, if any, by which the Eligible Income in that financial year exceeds the Threshold for that financial year and which excess is distributed as a Preference Dividend under sub-paragraph (i) above; and

(vii) on a return of capital on liquidation or otherwise, any profit realized by the Company and attributable to the Preference Shares under sub-paragraph (i) above, even if not previously distributed by the Company, shall be paid to the holders of the Preference Shares in priority to any payment to the holders of Ordinary Shares.

b) Further Participation

The Preference Shares do not confer any further right of participation in the profits of the Company. As a consequence, the Ordinary Shares shall be entitled to any other profit realized by the Company.

c) Return of Capital

The right, on a return of capital on liquidation or otherwise, in priority to any payment to the holders of Ordinary Shares, to:

(i) first, the nominal value of the Preference Shares;

(ii) second, the share premium attached to the Preference Shares (if any);

d) Votes

The Preference Shares have the same voting rights as Ordinary Shares.

7.2 Unless otherwise provided for in the Articles, each Share is entitled to the same rights.

7.3 The Board of Directors (using the authority granted to it under Article 6) or the Shareholders are entitled to amend the rights attached to the Preference Shares as defined under Article

7.1 provided that the sole purpose of such amendments is to reflect the terms and conditions of the convertible debt instrument (if any) which conversion results in the issuance of such series of Preference Shares.

8. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable. Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares to non- Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

The Company can repurchase its own Shares within the limits set by law.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. - Management

10. Management. The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors"). The members of the Board of Directors need not to be Shareholders.

The Board of Directors will be composed of at least three members (the "Directors" and each a "Director").

The Directors shall be appointed at the general meeting of Shareholders for an unlimited period, unless otherwise agreed by the Shareholders. They are re-eligible.

A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next general meeting of Shareholders.

The Directors shall not be compensated for their services as Director, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors are convened by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Director may act at any meeting of such Board of Directors by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Director as his proxy.

The resolutions of the Board of Directors shall be adopted by the majority of votes of the Directors present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Director, provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the Directors present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting provided that each Director present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors.

13. Liability of the Directors. Any Director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

14. Delegation and Agent of the Board of Directors. The Board of Directors or any two Directors may delegate powers of the Board of Directors for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Directors or any two Directors will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV. - General meeting of shareholder(s)

15. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

16. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Directors. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Thursday of May.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Directors.

17. Majorities. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

18. Business year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Directors and the Board of Directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in accordance with the law and provided each time that the Board of Directors has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable sums within the meaning of the law.

Chapter VI. - Liquidation

20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

21. Liquidation. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

22. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Marguerite Holdings S.à r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand and five hundred (12,500) Ordinary Shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The sole Shareholder resolves to fix the number of Directors of the Company to four (4).
 2. The following persons are appointed as Directors of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Michael DEDIEU, managing-director, born on 30 April 1969 in Melun (France), with professional address at 41-43, rue Saint Dominique, F-75007 Paris (France);
 - Mr. David S. HARRISON, CFO and managing-director, born on 15 November 1970 in London (United Kingdom), with professional address at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
 - Mr. Nicolas MERIGO, CEO and managing-director, born on 4 January 1963 in Lausanne (Switzerland), with professional address at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - Mr. William PIERSON, managing-director, born on 8 June 1961 in Walworth (Wisconsin-United States), with professional address at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
 3. The registered office of the Company is 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand – Duchy of Luxembourg.
- There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand – Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 162.622;

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 novembre 2012.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée par leur mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée constituée ci-après:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Marguerite Wind Butendiek S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre – partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission, Pour les besoins de cet article, «Prix d'Emission» pour une Part Sociale donnée a pour signification le prix de souscription payée pour cette Part Sociale en ce compris sa valeur nominale et toute prime d'émission éventuelle. A moins qu'elle ne soit intégralement ou partiellement attribuée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur une Part Sociale sera transférée sur un compte de prime d'émission (la «Réserve de Prime d'Emission»), lequel, à moins qu'il n'en soit décidé autrement à tout moment par les Associés, constituera une réserve disponible aux fins de distribution de dividendes, boni de liquidation, de paiement suite à une réduction de capital ou un rachat de Parts Sociales. La Réserve de Prime d'Emission pourra être distribuée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Capital social autorisé. En plus du capital social souscrit, le capital social autorisé est fixé à trois cent millions Euro (300.000.000 EUR). Sous réserve des dispositions de ces articles, le Conseil de Gérance est autorisé (mais non obligé) jusqu'à cinq (5) après la date de constitution à émettre en une ou plusieurs fois, et conformément aux termes et conditions de tout contrat conclu par la Société, des instruments de dettes convertibles en parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») et, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales») (ou toute autre classe de Part Sociale ayant des droits spécifiques à convenir avec les Associés) à détenir par le ou les Associé(s). Les Parts Sociales Préférentielles sont réparties entre des Parts Sociales Préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A») et des Parts Sociales Préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»).

Le Conseil de Gérance est en outre autorisé à émettre en une ou plusieurs fois, des Parts Sociales Ordinaires supplémentaires et un tel nombre de Parts Sociales Préférentielles sur conversion des instruments financiers (le cas échéant) conformément à leurs termes et conditions respectifs. Pour des raisons de facilité, le Conseil de Gérance est autorisé à attribuer un numéro de série à chaque émission de Parts Sociales Préférentielles. Le Conseil de Gérance n'est pas autorisé à émettre des Parts Sociales supplémentaires dans toutes circonstances autres que celles reprises ci-avant.

Les Parts Sociales émises peuvent être libérées totalement ou partiellement par apport en numéraire, par conversion de créances ou réserves, ou par une combinaison de ceux-ci, à déterminer par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est également autorisé à décider si une prime d'émission doit être payée et si oui, pour quel montant (conformément à tout contrat applicable auquel la Société est partie)

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout Gérant dûment autorisé ou à toute personne dûment autorisée, la fonction de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des instruments de dette convertibles et/ou des Parts Sociales.

Chaque fois que le Conseil de Gérance agira pour rendre effective une augmentation de capital souscrit, conformément au présent article, le présent article doit être considéré comme étant automatiquement modifié afin de refléter le résultat de cette action.

7. Droits attachés aux Parts Sociales.

Les droits attachés aux Parts Sociales Préférentielles sont les suivants:

a) Dividende

(i) le droit au paiement d'un dividende préférentiel (le «Dividende Préférentiel») sur tout Revenu Eligible de la Société; pour cette disposition, «Revenu Eligible» a pour signification (A) tout revenu, direct ou indirect reçu directement ou indirectement, réalisé de, dérivant de ou en relation avec, l'Investissement, lequel comprend (mais n'est pas limité à) (i) en ce qui concerne les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, tout rémunération, rendement, intérêt, indemnité, prime, dividende, plus-values, remboursement de prime d'émission, boni de liquidation, frais de gestion, tout autre forme de frais, les plus-values de change ou (ii) en ce qui concerne les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, tout rémunération, rendement, intérêt, indemnité, pénalité, paiement d'intérêt de retard, les plus-values de change, chaque fois avec tout intérêt bancaire reçu sur ces montants en suspens de distribution ou de réinvestissement; (B) moins toutes charges opérationnelles et tous coûts exceptionnels de la Société en relation avec ses activités et toute marge requise, en cas d'application. Pour les besoins de cette clause, «Investissement» aura pour signification, à l'égard de toute série de Parts Sociales Préférentielles, l'investissement en capital (pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A) ou l'investissement en dettes (pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B) tels que définis dans les termes et conditions de l'instrument de dette convertible (le cas échéant) dont la conversion a donné lieu à l'émission de telles séries de Parts Sociales;

(ii) le Dividende Préférentiel sera payé avant l'allocation de toutes sommes aux réserves (sous réserve de l'allocation nécessaire à la réserve légale);

(iii) le droit au Dividende Préférentiel aura priorité sur les droits des autres détenteurs de Parts Sociales Ordinaires;

(iv) si le Revenu Eligible d'un exercice social est inférieur à un montant égal à 5% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles (à l'exclusion, pour éviter tout doute, de toute prime d'émission sur les Parts Sociales Préférentielles) (le «Seuil»); alors les Parts Sociales Préférentielles auront droit à un privilège égal au montant d'un tel déficit (le «Privilège»);

(v) sous réserve d'être réduit conformément au sous-paragraphe (vi) ci-dessous, dans la mesure où, pour un exercice social, les Parts Sociales Préférentielles auront donné droit à ce Privilège, un tel Privilège sera reporté aux exercices sociaux suivants et sera cumulé avec le Privilège auquel, le cas échéant, les Parts Sociales Préférentielles donneront droit en vertu du sous-paragraphe (iv) ci-dessus dans les exercices sociaux suivants;

(vi) le Privilège cumulé sera, lors de tout exercice social, réduit, le cas échéant, du montant par lequel le Revenu Eligible de cet exercice social excède le Seuil pour cet exercice social et lequel excès sera distribué comme un Dividende Préférentiel en vertu du sous-paragraphe (i) ci-dessus; et

(vii) sur un retour de capital sur liquidation ou autrement, tout profit réalisé par la Société et attribuable aux Parts Sociales Préférentielles en vertu du sous-paragraphe (i) ci-dessus, même s'il n'a pas été préalablement distribué par la Société, sera payé en priorité aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles avant tout paiement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

b) Participation Supplémentaire

Les Parts Sociales Préférentielles ne confèrent aucun droit de participation supplémentaire dans les profits de la Société. En conséquence, les Parts Sociales Ordinaires auront droit à tout autre profit réalisé par la Société.

c) Retour de Capital

Le droit au retour de capital sur liquidation ou autrement est prioritaire de tout paiement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, sur:

(i) premièrement, la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles;

(ii) deuxièmement, la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles (le cas échéant);

d) Votes

Les Parts Sociales Préférentielles ont les mêmes droits de vote que les Parts Sociales Ordinaires.

7.2 A moins que les Statuts n'en disposent autrement, chaque Part Sociale donne droit aux mêmes droits.

7.3 Le Conseil de Gérance (usant de l'autorité qui lui a été conférée en vertu de l'article 6) ou les Associés ont le droit de modifier les droits attachés aux Parts Sociales Préférentielles tels que définis à l'article 7.1 à condition que le seul objectif de ces modifications soient de refléter les termes et conditions de l'instrument de dette convertible (le cas échéant) dont la conversion a donné lieu à l'émission de telles séries de Parts Sociales.

8. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

9. Transfert des Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

La Société peut racheter ses Parts Sociales propres dans les limites définies par la loi.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III. - Gérance

10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Membres» et chacun comme un «Membre»).

Les Membres seront nommés par l'assemblée générale des Associés pour une durée indéterminée, sauf accord contraire entre les Associés. Ils sont rééligibles.

Un Membre pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs Membre(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Membres restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Les Membres ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Membres les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Membre. Lorsque tous les Membres sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Membre est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

Toute résolution du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par la majorité des voix des Membres, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Membre est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Membres participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Membre participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants.

11. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Membres ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Membres.

13. Responsabilité des Membres. Un Membre ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout Membre et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Membre de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

14. Délégation et Agent du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ou deux Membres peuvent déléguer les pouvoirs du Conseil de Gérance à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Conseil de Gérance ou deux Membres déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associé(s) - Votes. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

16. Tenue d'assemblées générales. Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier jeudi du mois de mai.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

17. Majorités. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

18. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19. Droit de distribution des Parts Sociales. Les profits d'un exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la loi et à condition que le Conseil de Gérance ait déjà pris toutes mesures nécessaires afin de déterminer l'existence d'un bénéfice distribuable au sens de la loi.

Titre VI. - Liquidation

20. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

21. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ensuite, Marguerite Holdings S.à r.l., telle que prénommée et représentée ci-dessus, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide de fixer le nombre des Membres du Conseil de Gérance de la Société à quatre (4).

2. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Michael DEDIEU, administrateur-délégué, né le 30 avril 1969 à Melun (France), ayant son adresse professionnelle au 41-43, rue Saint Dominique, F-75007 Paris (France);

- M. David S. HARRISON, directeur financier et administrateur-délégué, né le 15 novembre 1970 à Londres (Royaume - Uni), ayant son adresse professionnelle au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg);

- M. Nicolas MERIGO, président directeur général administrateur-délégué, né le 4 janvier 1963 à Lausanne (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg);
et

- M. William PIERSON, administrateur-délégué, né le 8 Juin 1961 à Walworth (WisconsinEtats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg).

3. Le siège social de la Société est établi au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand – Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14933. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012149728/599.

(120197054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Tuzico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 172.701.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of the month of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Hubert Zieseniss, born on 16th April 1941 in New-York, United States of America, with address at 7, rue Scheffer, F-75116 Paris, France,

here represented by Mrs. Annick Braquet, having his professional address at L1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on November 1, 2012.

2. Mrs Aude Zieseniss, born on 18th September 1950 in Ploudaniel, France, with address at 7, rue Scheffer, F-75116 Paris, France,

here represented by Mrs. Annick Braquet, having his professional address at L1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on November 1, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, receivables and other securities of any kind (debt or otherwise), the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company shall also develop, acquire and manage a portfolio of patents or trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may in particular create, develop, manage, license, control and promote these intellectual properties and it may use any techniques and instruments to efficiently manage and organize them in Luxembourg and abroad.

Moreover, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “TUZICO S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers) composed of 1 (one) or several class A managers and 1 (one) or several class B managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members including at least 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager is present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority including the approval of at least 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be

documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the 12.500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
- Hubert Zieseniss, prenamed,	3,750	EUR 3,750
- Aude Zieseniss, prenamed,	8,750	EUR 8,750
Total:	12,500	EUR 12,500

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,200.-.

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A manager and class B manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Hubert Zieseniss, director, born on 16th April 1941 in New-York, United States of America, with address at 7, rue Scheffer, F-75116 Paris, France, as class A manager;

- Mr Christophe Gaul, director, born on 3rd April 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, as class B manager.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signatures of 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager.

2. The address of the Company is fixed at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Hubert Zieseniss, né le 16 avril 1941 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 7, rue Scheffer, F-75116 Paris, France,

ici représenté par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} novembre 2012,

2. Madame Aude Zieseniss, née le 18 septembre 1950 à Ploudaniel, France, ayant son adresse au 7, rue Scheffer, F-75116 Paris, France,

ici représentée par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} novembre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces (dettes ou autres), la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

L'objet de la Société est aussi de développer, d'acquérir et de gérer un portefeuille de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature et origine. La Société peut en particulier créer, développer, gérer, contrôler et promouvoir ces droits intellectuels. Elle peut également octroyer des licences pour l'utilisation de ces droits de propriété intellectuelle. La Société peut utiliser toutes techniques et tous moyens pour les gérer et les organiser efficacement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la Société peut entreprendre toutes activités commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus, en vue de l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «TUZICO S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance) composé de 1 (un) ou plusieurs gérants de classe A et de 1 (un) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres en ce compris au moins 1 (un) gérant de classe A et 1 (un) gérant de classe B est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple comprenant l'approbation d'au moins 1 (un) gérant de classe A et de 1 (un) gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un

document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
- Hubert Zieseniss, prénommé,	3.750	EUR 3.750
- Aude Zieseniss, prénommée,	8.750	EUR 8.750
Total:	12.500	EUR 12.500

Le montant de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérant de classe A et gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Hubert Zieseniss, directeur, né le 16 avril 1941 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 7, rue Scheffer, F-75116 Paris, France, en tant que gérant de classe A,

- M. Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de 1 (un) gérant de classe A et de 1 (un) gérant de classe B.

2. L'adresse du siège social est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53442. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149307/323.

(120196914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

In the year two thousand and twelve, on the 12th day of the month of November.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Bob Scharfe, maître en droit, residing in Luxembourg, as delegate duly appointed by the board of directors (the "Board") of Lombard International Assurance S.A. (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 37604, incorporated on 26th July 1991 by deed of Me Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 338 of 13th September 1991. The articles of association of the Company were last amended on 3 November 2011 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 14 of 3 January 2012.

The appearing party, acting in its capacity as delegate of the Board pursuant to a proxy, requested the notary to record the following declaration:

(l) Article 5 paragraphs (1) and (3) of the articles of association of the Company provide as follows:

5.1. The Company has an issued share capital of two million six thousand eight hundred and seventy five euro (€2,006,875) represented by a total of two hundred million six hundred eighty-seven thousand five hundred (200,687,500) fully paid Shares, each with a nominal value of one euro cent (€0.01) divided into various Classes, Sub-Classes and Categories of Shares as follows, with such rights and obligations as set forth in the present Articles:

one hundred ninety-eight million nine hundred eighty-six thousand five hundred (198,986,500) FP Shares;

five hundred sixty-seven thousand (567,000) Class B Shares divided into four Capitalising Sub-Classes as follows: one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category BC1 Shares, one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category BC2 Shares, one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category BC3 Shares and one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category BC4 Shares;

five hundred sixty-seven thousand (567,000) Class C Shares divided into four Capitalising Sub-Classes as follows: one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category CC1 Shares, one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category CC2 Shares, one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category CC3 Shares and one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category CC4 Shares;

(141,750) Category CC3 Shares and one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category CC4 Shares;

five hundred sixty-seven thousand (567,000) Class D Shares divided into four Capitalising Sub-Classes as follows: one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category DC1 Shares, one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category DC2 Shares, one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category DC3 Shares and one hundred forty-one thousand seven hundred and fifty (141,750) Category DC4 Shares.

(...)

5.3. Upon the acquisition of any SR Shares by the holder(s) of the FP Shares after the Restatement Date (other than the Reserve SR Shares) or with respect to Reserve SR Shares held by the Reserve Holder after Year 6, such SR Shares (including for the avoidance of doubt, the Reserve SR Shares) shall automatically be re-classified as FP Shares on an one to one ratio. The Board of Directors (or its delegates) shall record such re-classification in the register of Shareholders of the Company and in the Articles and have the present Articles amended accordingly.

(II) Pursuant to share transfers effective 29th June 2012, one hundred thirty-three thousand seventy-four (133,074) BC1 shares, forty-eight thousand seven hundred seventy-four (48,774) BC2 shares, forty-eight thousand seven hundred seventy-four (48,774) BC3 shares, forty-eight thousand seven hundred seventy-four (48,774) BC4 shares, one hundred thirty-three thousand seventy-four (133,074) CC1 shares, forty-eight thousand seven hundred seventy-four (48,774) CC2 shares, forty-eight thousand seven hundred seventy-four (48,774) CC3 shares, forty-eight thousand seven hundred seventy-four (48,774) CC4 shares, one hundred thirty-three thousand seventy-four (133,074) DC1 shares, forty-eight thousand seven hundred seventy-four (48,774) DC2 shares, forty-eight thousand seven hundred seventy-four (48,774) DC3 shares and forty-eight thousand seven hundred seventy-four (48,774) DC4 shares, being a total of eight hundred thirty-eight thousand one hundred eighty-eight (838,188) SR Shares (as defined in the Company's articles of association), have been transferred to the Reserve Holder (as defined in the Company's articles of association) (the "Transfer").

(III) In accordance with the terms of article 5.3 of the Company's articles of association, the eight hundred thirty-eight thousand one hundred eighty-eight (838,188) SR Shares transferred to the Reserve Holder, have automatically been reclassified into FP Shares on a one to one ratio, being eight hundred thirty-eight thousand one hundred eighty-eight (838,188) FP Shares as a result of the transfer.

(IV) As a consequence of the above reclassification, the shares currently issued by the Company are divided into different classes and categories as follows:

one hundred ninety-nine million eight hundred twenty-four thousand six hundred eighty-eight (199,824,688) FP Shares;

two hundred eighty-seven thousand six hundred four (287,604) Class B Shares divided into four Capitalising Sub-Classes as follows: eight thousand six hundred seventy-six (8,676) Category BC1 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category BC2 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category BC3 Shares and ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category BC4 Shares;

two hundred eighty-seven thousand six hundred four (287,604) Class C Shares divided into four Capitalising Sub-Classes as follows: eight thousand six hundred seventy-six (8,676) Category CC1 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category CC2 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category CC3 Shares and ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category CC4 Shares;

two hundred eighty-seven thousand six hundred four (287,604) Class D Shares divided into four Capitalising Sub-Classes as follows: eight thousand six hundred seventy-six (8,676) Category DC1 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category DC2 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category DC3 Shares and ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category DC4 Shares.

The appearing party then requested the notary to record the reclassification described above and further requested that as a result of such reclassification, paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company be amended, so as to read as follows:

" 5.1. The Company has an issued share capital of two million six thousand eight hundred and seventy five euro (€2,006,875) represented by a total of two hundred million six hundred eighty-seven thousand five hundred (200,687,500) fully paid Shares, each with a nominal value of one euro cent (€0.01) divided into various Classes, Sub-Classes and Categories of Shares as follows, with such rights and obligations as set forth in the present Articles:

one hundred ninety-nine million eight hundred twenty-four thousand six hundred eighty-eight (199,824,688) FP Shares;

two hundred eighty-seven thousand six hundred four (287,604) Class B Shares divided into four Capitalising Sub-Classes as follows: eight thousand six hundred seventy-six (8,676) Category BC1 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category BC2 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category BC3 Shares and ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category BC4 Shares;

two hundred eighty-seven thousand six hundred four (287,604) Class C Shares divided into four Capitalising Sub-Classes as follows: eight thousand six hundred seventy-six (8,676) Category CC1 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category CC2 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category CC3 Shares and ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category CC4 Shares;

two hundred eighty-seven thousand six hundred four (287,604) Class D Shares divided into four Capitalising Sub-Classes as follows: eight thousand six hundred seventy-six (8,676) Category DC1 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category DC2 Shares, ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category DC3 Shares and ninety-two thousand nine hundred seventy-six (92,976) Category DC4 Shares.”

(V) Pursuant to the terms of articles 16.4, 16.5 and 16.6 of the articles of association of the Company, the Entitlement (as defined in the articles of association of the Company) relating to each category of SR Shares shall be reduced accordingly to the decrease of the number of SR Shares as a result of the Transfer.

As a consequence, the appearing party requested the notary as a result of the reclassification and the decrease of SR Shares, to amend each time the first sentence of articles 16.4.1.1, 16.4.2.1, 16.4.3.1, 16.4.4.1, 16.5.1.1, 16.5.2.1, 16.5.3.1, 16.5.4.1, 16.6.1.1, 16.6.2.1, 16.6.3.1, 16.6.4.1 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“ **16.4.1.1.** Categories BC1 and BD1 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the B Trigger at the end of Year 3, in the aggregate to an amount of one hundred eighty thousand seven hundred fifty euro (€ 180,750) (the “B1 Entitlement”).”

“ **16.4.2.1.** Categories BC2 and BD2 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the B Trigger at the end of Year 4, in the aggregate to an amount of one million nine hundred thirty-seven thousand euro (€ 1,937,000) (the “B2 Entitlement”).”

“ **16.4.3.1.** Categories BC3 and BD3 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the B Trigger at the end of Year 5, in the aggregate to an amount of one million nine hundred thirty-seven thousand euro (€ 1,937,000) (the “B3 Entitlement”).”

“ **16.4.4.1.** Categories BC4 and BD4 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the B Trigger at the end of Year 6, in the aggregate to an amount of one million nine hundred thirty-seven thousand euro (€ 1,937,000) (the “B4 Entitlement”).”

“ **16.5.1.1.** Categories CC1 and CD1 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the C Trigger at the end of Year 3, in the aggregate to 0.434% of the C Excess (the “C1 Entitlement”).”

“ **16.5.2.1.** Categories CC2 and CD2 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the C Trigger at the end of Year 4, in the aggregate to 4.649% of the C Excess (the “C2 Entitlement”).”

“ **16.5.3.1.** Categories CC3 and CD3 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the C Trigger at the end of Year 5, in the aggregate to 4.649% of the C Excess (the “C3 Entitlement”).”

“ **16.5.4.1.** Categories CC4 and CD4 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the C Trigger at the end of Year 6, in the aggregate to 4.649% of the C Excess (the “C4 Entitlement”).”

“ **16.6.1.1.** Categories DC1 and DD1 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the D Trigger at the end of Year 3, in the aggregate to 0.289% of the D Excess (the “D1 Entitlement”).”

“ **16.6.2.1.** Categories DC2 and DD2 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the D Trigger at the end of Year 4, in the aggregate to 3.099% of the D Excess (the “D2 Entitlement”).”

“ **16.6.3.1.** Categories DC3 and DD3 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the D Trigger at the end of Year 5, in the aggregate to 3.099% of the D Excess (the “D3 Entitlement”).”

“ **16.6.4.1.** Categories DC4 and DD4 entitle the holders thereof, subject to the occurrence of the D Trigger at the end of Year 6, in the aggregate to 3.099% of the D Excess (the “D4 Entitlement”).”

Costs

The approximate amount of the costs, expenses or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately evaluated to € 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le douzième jour du mois de novembre.

Par-devant, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Bob Scharfe, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de ses pouvoirs de délégué du conseil d’administration (le «Conseil») de Lombard International Assurance S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés

à Luxembourg sous le numéro B 37604, constituée suivant acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 26 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 338 du 13 septembre 1991. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 3 novembre 2011 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 14 du 3 janvier 2012.

La partie comparante, agissant en sa qualité de délégué du Conseil conformément à une procuration, a demandé au notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'Article 5 paragraphes (1) et (3) des statuts de la Société prévoit ce qui suit:

5.1. La Société a un capital social émis de deux millions six mille huit cent soixante-quinze euros (2.006.875 €) représenté par un total de deux cent millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (200.687.500) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (€ 0,01) par action, divisées comme suit en diverses Classes, Sous-Classes et Catégories d'Actions, avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts:

cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-six mille cinq cents (198.986.500) Actions FP,

cent quatre-vingt-sept mille (567.000) Actions de Classe B divisées en quatre Sous-Classes Capitalisantes comme suit: cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie BC1, cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie BC2, cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie BC3 et cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie BC4;

cent quatre-vingt-sept mille (567.000) Actions de Classe C divisées en quatre Sous-Classes Capitalisantes comme suit: cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie CC1, cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie CC2, cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie CC3 et cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie CC4;

cent quatre-vingt-sept mille (567.000) Actions de Classe D divisées en quatre Sous-Classes Capitalisantes comme suit: cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie DC1, cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie DC2, cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie DC3 et cent quarante et un mille sept cent cinquante (141.750) Actions de Catégorie DC4».

(...)

5.3. Suite à l'acquisition d'Actions SR par le(s) détenteur(s) des Actions FP après la Date de Refonte (autres que les Actions SR de Réserve) ou en ce qui concerne les Actions SR de Réserve détenues par le Détenteur de Réserve après l'Année 6, de telles Actions SR (y compris, afin d'éviter tout doute, les Actions SR de Réserve) seront automatiquement reclassées comme Actions FP sur base d'un taux de un à un. Le Conseil d'Administration (ou ses délégués) enregistrera une telle reclassification dans le registre des Actionnaires de la Société et dans les Statuts et fera modifier les présents Statuts en conséquence».

(II) Suite à des transferts d'actions avec effet au 29 juin 2012, cent trente-trois mille soixante-quatorze (133.074) actions BC1, quarante-huit mille sept cent soixante-quatorze (48.774) actions BC2, quarante-huit mille sept cent soixante-quatorze (48.774) actions BC3, quarante-huit mille sept cent soixante-quatorze (48.774) actions BC4, cent trente-trois mille soixante-quatorze (133.074) actions CC1, quarante-huit mille sept cent soixante-quatorze (48.774) actions CC2, quarante-huit mille sept cent soixante-quatorze (48.774) actions CC3, quarante-huit mille sept cent soixante-quatorze (48.774) actions CC4, cent trente-trois mille soixante-quatorze (133.074) actions DC1, quarante-huit mille sept cent soixante-quatorze (48.774) actions DC2, quarante-huit mille sept cent soixante-quatorze (48.774) actions DC3 et quarante-huit mille sept cent soixante-quatorze (48.774) actions DC4, étant un total de huit cent trente-huit mille cent quatre-vingt-huit (838.188) Actions SR (telles que définies dans les statuts de la Société) ont été transférées au Détenteur de Réserve (tel que défini dans les statuts de la Société) (le «Transfert»).

(III) Conformément aux termes de l'article 5.3 des statuts de la Société, les huit cent trente-huit mille cent quatre-vingt-huit (838.188) Actions SR transférées au Détenteur de Réserve, ont automatiquement été reclassifiées en Actions FP sur base d'un taux de un à un, étant huit cent trente-huit mille cent quatre-vingt-huit (838.188) Actions FP résultant du transfert.

(IV) En conséquence de la reclassification sus-mentionnée, les actions actuellement émises par la Société sont divisées en différentes classes et catégories comme suit:

cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (199.824.688) Actions FP;

deux cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre (287.604) Actions de Classe B divisées en quatre Sous-Classes Capitalisantes comme suit: huit mille six cent soixante-seize (8.676) Actions de Catégorie BC1, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie BC2, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie BC3 et quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie BC4;

deux cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre (287.604) Actions de Classe C divisées en quatre Sous-Classes Capitalisantes comme suit: huit mille six cent soixante-seize (8.676) Actions de Catégorie CC1, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie CC2, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie CC3 et quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie CC4;

deux cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre (287.604) Actions de Classe D divisées en quatre Sous-Classes Capitalisantes comme suit: huit mille six cent soixante-seize (8.676) Actions de Catégorie DC1, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie DC2, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie DC3 et quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie DC4.

La partie comparante a ensuite demandé au notaire de constater la reclassification décrite ci-dessus et a en plus demandé qu'en résultat de cette reclassification, le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

« **5.1.** La Société a un capital social émis de deux millions six mille huit cent soixante-quinze euros (2.006.875 €) représenté par un total de deux cent millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (200.687.500) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (€0,01) par action, divisées comme suit en diverses Classes, Sous-Classes et Catégories d'Actions, avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts:

cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (199.824.688) Actions FP;

deux cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre (287.604) Actions de Classe B divisées en quatre Sous-Classes Capitalisantes comme suit: huit mille six cent soixante-seize (8.676) Actions de Catégorie BC1, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie BC2, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie BC3 et quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie BC4;

deux cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre (287.604) Actions de Classe C divisées en quatre Sous-Classes Capitalisantes comme suit: huit mille six cent soixante-seize (8.676) Actions de Catégorie CC1, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie CC2, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie CC3 et quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie CC4;

deux cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre (287.604) Actions de Classe D divisées en quatre Sous-Classes Capitalisantes comme suit: huit mille six cent soixante-seize (8.676) Actions de Catégorie DC1, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie DC2, quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie DC3 et quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-seize (92.976) Actions de Catégorie DC4.»

(V) Selon les termes des articles 16.4, 16.5 et 16.6 des Statuts de la Société, le Droit (tel que défini dans les statuts de la Société) relatif à chaque catégorie d'Actions SR sera réduit conformément à la réduction du nombre d'actions SR résultant du Transfert.

En conséquence, la partie comparante a demandé au notaire de modifier, en résultat de la reclassification et de la réduction des Actions SR, les articles 16.4.1.1, 16.4.2.1, 16.4.3.1, 16.4.4.1, 16.5.1.1, 16.5.2.1, 16.5.3.1, 16.5.4.1, 16.6.1.1, 16.6.2.1, 16.6.3.1, 16.6.4.1 des statuts de la Société, afin de se lire comme suit:

« **16.4.1.1.** Les Catégories BC1 et BD1 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survenance du B Trigger à la fin de l'Année 3, à un montant total de cent quatre-vingts mille sept cent cinquante euros (180.750 €) (le "Droit B1").»

« **16.4.2.1.** Les Catégories BC2 et BD2 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survenance du B Trigger à la fin de l'Année 4, à un montant total de un million neuf cent trente-sept mille euros (1.937.000 €) (le "Droit B2").»

« **16.4.3.1.** Les Catégories BC3 et BD3 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survenance du B Trigger à la fin de l'Année 5, à un montant total de un million neuf cent trente-sept mille euros (1.937.000 €) (le "Droit B3").»

« **16.4.4.1.** Les Catégories BC4 et BD4 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survenance du B Trigger à la fin de l'Année 6, à un montant total de un million neuf cent trente-sept mille euros (1.937.000 €) (le "Droit B4").»

« **16.5.1.1.** Les Catégories CC1 et CD1 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survenance du C Trigger à la fin de l'Année 3, au total à 0,434% de l'Excès C (le "Droit C1").»

« **16.5.2.1.** Les Catégories CC2 et CD2 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survenance du C Trigger à la fin de l'Année au total à 4,649% de l'Excès C (le "Droit C2").»

« **16.5.3.1.** Les Catégories CC3 et CD3 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survenance du C Trigger à la fin de l'Année 5, au total à 4,649% de l'Excès C (le "Droit C3").»

« **16.5.4.1.** Les Catégories CC4 et CD4 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survenance du C Trigger à la fin de l'Année 6, au total à 4,649% de l'Excès C (le "Droit C4").»

« **16.6.1.1.** Les Catégories DC1 et DD1 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survenance du D Trigger à la fin de l'Année 3, au total à 0,289% de l'Excès D (le "Droit D1").»

« **16.6.2.1.** Les Catégories DC2 et DD2 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survenance du D Trigger à la fin de l'Année 4, au total à 3,099% de l'Excès D (le "Droit D2").»

« **16.6.3.1.** Les Catégories DC3 et DD3 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survénance du D Trigger à la fin de l'Année 5, au total à 3,099% de l'Excès D (le "Droit D3").»

« **16.6.4.1.** Les Catégories DC4 et DD4 donnent droit aux présents détenteurs, sous réserve de la survénance du D Trigger à la fin de l'Année 6, au total à 3,099% de l'Excès D (le "Droit D4").»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent constat est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: SCHARFE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14/11/2012. Relation: EAC/2012/14963. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149716/272.

(120197059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Nicolas TOMMASINI, residing professionally in Paris (France), acting as delegate of the board of directors of ORCO PROPERTY GROUP pursuant to the resolutions of the board of directors of 9 April 2012 (an extract of which is attached to the Issue Decision referenced below) (the "Delegate"), represented by Mr. Jan MERCKX, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg pursuant to the decision of the Delegate of the board of directors of the Company dated 24 September 2012 (the "Issue Decision") (a copy of which, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities).

The Delegate represented as aforesaid declared and required the notary to record that:

1) The company ORCO PROPERTY GROUP, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 44.996 (the "Company") has been incorporated by deed of Me Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on 9 September 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 529 on 5 November 1993, page 25387.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on 1 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The corporate capital of the Company is set at four hundred nine million nine hundred seventy thousand eight hundred forty-four euros and ninety eurocents (EUR 409,970,844.90) represented by ninety-nine million nine hundred ninety-two thousand eight hundred eighty-nine (99,992,889) shares without nominal value.

Pursuant to article 5 of the Articles, the corporate capital may be increased up to an amount of four hundred seventy-three million five hundred eighty-two thousand eight hundred sixty-one euros and fifty eurocents (EUR 473,582,861.50) through the creation and issue of new shares without nominal value enjoying the same rights and privileges as already existing shares.

The board of directors of the Company is authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total share capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it may determine in its sole discretion and to accept subscriptions for such shares within a period of five years beginning on 28 April 2011. In particular, the board of directors of the Company is authorized to issue further shares with or without an issue premium following the issue and the exercise of subordinated or non-subordinated bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the articles of association of the Company.

The board of directors of the Company is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The board of directors of the Company is authorized to issue such shares under and during the five years period referenced above without the existing shareholders of the Company having any preferential subscription rights.

When the board of directors of the Company effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article 5 of the Articles in order to record the change and the board of directors of the Company is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

3) On 9 May 2012, the Company issued 125,130 bonds having a nominal value of EUR 872.04 each, repayable by new shares of the Company (the "OCA"). Thus, according to the terms and conditions of the OCA, (i) a first portion of the total value of the OCA corresponding to an amount of EUR 75,992,539.25 was to be repaid to the holders of the OCA on 14 May 2012 through the issuance of up to 18,361,548 shares of the Company (the exact number of shares to be issued for the repayment being determined in accordance with the rounding rules contained in the terms and conditions of the OCA) (the "First Payment"), and (ii) the remaining portion of the total value of the OCA corresponding to an amount of EUR 33,125,825.95 shall be repaid to the holders of the OCA at the latest on 28 September 2012 through the issuance of up to 7,848,081 shares of the Company (the exact number of shares to be issued for the repayment being determined in accordance with the rounding rules contained in the terms and conditions of the OCA) (the "Second Payment").

Such OCA were subscribed and paid up through a contribution in kind valued at EUR 109,118,365.20 consisting in the transfer to the Company of 125,130 bonds issued by ORCO GERMANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 102254 (the "OG Bonds"), by all the holders of such OG Bonds.

Such contribution in kind for the payment of the OCA has been subject to a report issued on 9 May 2012 by H.R.T RÉVISION S.A., a réviseur d'entreprises agréé, in compliance with the provisions of articles 26-1, 32-1 and 32-4 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Report"). A copy of such Report has been presented to the notary and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The conclusion of the Report states that:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 148,077 OG Bonds does not correspond at least to the issue price of EUR 109,118,365.20 for the OPG Convertible Bonds (i.e. OCA) to be issued in exchange, plus the EUR 20,010,701.88 of New Notes.

Except for the subsequent review of the conditions of issuance of OG shares, based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 125,130 OPG Convertible Bonds (i.e. OCA) to be issued does not equal at least in number and value (including share premium) to the shares that will be attributed in counterpart at the conversion of the OPG Convertible Bonds (i.e. OCA)"

4) Pursuant to the authorization contained in article 5 of the Articles, on 9 April 2012 the board of directors of the Company has authorised and approved the issuance of the OCA and has decided in principle, without reserving to the existing shareholders their preferential subscription rights, the increase of the share capital of the Company by an amount of up to seventy-five million two hundred and eighty-two thousand three hundred and forty-six euros and eighty eurocents (EUR 75,282,346.80) and the issue of up to eighteen million three hundred and sixty-one thousand five hundred and forty-eight (18,361,548) new shares in order to effect the First Payment under the OCA and has authorized, empowered and instructed inter alia the Delegate, acting individually and with full power of substitution, to implement such capital increase to effect the First Payment under the OCA.

On 14 May 2012, pursuant to an issue decision by the Delegate and in accordance with the aforementioned resolutions of the board and the terms and conditions of the OCA, the share capital of the Company was increased by an amount of seventy-five million two hundred and eighty-two thousand three hundred and fourteen euros (EUR 75,282,314.-) to one hundred and forty-five million two hundred and three thousand one hundred and sixty-four euros and sixty eurocents (EUR 145,203,164.60), through the creation and the issuance of eighteen million three hundred and sixty-one thousand five hundred and forty (18,361,540) new ordinary shares at a par value of four euro and ten eurocents (EUR 4.10).

5) Pursuant to the authorization contained in article 5 of the Articles, on 9 April 2012 the board of directors of the Company has also authorized, approved and decided in principle, without reserving to the existing shareholders their preferential subscription rights, the increase of the share capital of the Company by an amount of up to thirty-two million one hundred seventy-seven thousand one hundred thirty-two euros and ten eurocents (EUR 32,177,132.10) and the issue of up to seven million eight hundred forty-eight thousand and eighty-one (7,848,081) new shares in order to effect the Second Payment under the OCA and has authorized, empowered and instructed inter alia the Delegate, acting individually and with full power of substitution, to implement such capital increase to effect the Second Payment under the OCA.

On 28 September 2012, pursuant to the Issue Decision by the Delegate and in accordance with the aforementioned resolutions of the board and the terms and conditions of the OCA, the share capital of the Company has been increased by an amount of thirty-two million one hundred seventy-seven thousand and ninety-nine euros and thirty eurocents (EUR 32,177,099.30) from its present amount of four hundred and nine million nine hundred seventy thousand eight hundred forty-four euros and ninety eurocents (EUR 409,970,844.90) to four hundred forty-two million one hundred forty-seven thousand nine hundred forty-four euros and twenty eurocents (EUR 442,147,944.20), through the creation and the issuance of seven million eight hundred forty-eight thousand and seventy-three (7,848,073) new ordinary shares at a par value of four euro and ten eurocents (EUR 4.10) (the "New Shares"), fully paid up together with a share premium in an aggregate amount of nine hundred forty-eight thousand seven hundred twenty-six euros and sixty-five eurocents (EUR 948,726.65) for all the New Shares issued. In accordance with the terms and conditions of the OCA, the New Shares have been subscribed by and have been allocated to, all the holders of the OCA, pro rata the number of OCA held by each of them. The New Shares so attributed have the same rights and privileges as the previously existing shares.

The global contribution paid for the New Shares of thirty-three million one hundred twenty-five thousand eight hundred twenty-five euros and ninety-five eurocents (EUR 33,125,825.95) has been allocated as follows: (i) an amount of thirty-two million one hundred seventy-seven thousand and ninety-nine euros and thirty eurocents (EUR 32,177,099.30) has been allocated to the share capital of the Company and (ii) an amount of nine hundred forty-eight thousand seven hundred twenty-six euros and sixty-five eurocents (EUR 948,726.65) has been allocated to the share premium account of the Company.

6) As a consequence of the above capital increase and the issue of the New Shares on 28 September 2012, the subscribed share capital of the Company presently amounts to four hundred forty-two million one hundred forty-seven thousand nine hundred forty-four euros and twenty eurocents (EUR 442,147,944.20), divided into one hundred seven million eight hundred forty thousand nine hundred sixty-two (107,840,962) shares without nominal value.

Therefore the first paragraph of article 5 of the Articles of the Company is amended accordingly and now reads as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital is set at four hundred forty-two million one hundred forty-seven thousand nine hundred forty-four euros and twenty eurocents (EUR 442,147,944.20) represented by one hundred seven million eight hundred forty thousand nine hundred sixty-two (107,840,962) shares without nominal value. The accounting par value is calculated as the corporate capital divided by the number of issued shares which amounts to four euros and ten eurocents (EUR 4.10)."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand five hundred and fifty Euros (EUR 6,550.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Nicolas TOMMASINI, résidant professionnellement à Paris (France), agissant en qualité de délégué du conseil d'administration de ORCO PROPERTY GROUP en vertu des résolutions prises par le conseil d'administration le 9 avril 2012 (un extrait de ces résolutions étant annexé à la Décision d'Emettre telle que définie ci-dessous) (le «Délégué»), représenté par Monsieur Jan MERCKX, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la décision du Délégué du conseil d'administration de la Société en date du 24 septembre 2012 (la «Décision d'Emettre») (copie de laquelle après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

Le Délégué représenté tel que susmentionné a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La société ORCO PROPERTY GROUP, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.996 (la «Société») a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors

notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 529 du 5 novembre 1993, page 25387.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital social est fixé à quatre cent neuf millions neuf cent soixante-dix mille huit cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes d'euro (EUR 409.970.844,90) représenté par quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt-neuf (99.992.889) actions sans valeur nominale.

En vertu de l'article 5 des Statuts, le capital social de la Société peut être augmenté jusqu'à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-treize millions cinq cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante et un euros et cinquante centimes d'euro (EUR 473.582.861,50) par la création et l'émission de nouvelles actions sans valeur nominale portant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital de la Société jusqu'au montant total du capital autorisé en tout ou partie le cas échéant, tel qu'il le déterminera à sa seule discrétion, et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans commençant le 28 avril 2011. En particulier, le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission suivant l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non-subordonnées, convertibles en ou remboursables par ou échangeables contre des actions.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être élargies suivant résolution des actionnaires en assemblée générale le cas échéant, de la façon requise pour la modification des statuts de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelles le cas échéant.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre de telles actions durant la période de cinq ans susmentionnée sans réserver aux actionnaires existants de la Société des droits préférentiels de souscription.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions ci-dessus, le conseil d'administration de la Société devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article 5 des Statuts afin de constater cette modification et le conseil d'administration de la Société est autorisé à prendre ou autorise toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

3) Le 9 mai 2012, la Société a émis 125.130 obligations ayant une valeur nominale de EUR 872,04 chacune, remboursables par actions nouvelles de la Société (les "OCA"). Ainsi, selon les termes et conditions des OCA, (i) une première partie de la valeur totale des OCA correspondant à un montant de EUR 75.992.539,25 devait être remboursée aux détenteurs des OCA le 14 mai 2012, par l'émission maximum de 18.361.548 actions de la Société (le nombre exact d'actions à émettre pour le remboursement étant déterminé conformément aux règles d'arrondi contenues dans les termes et conditions des OCA) (le "Premier Versement"), et (ii) la partie restante de la valeur totale des OCA correspondant à un montant de EUR 33.125.825,95 doit être remboursé aux détenteurs des OCA au plus tard le 28 septembre 2012 par l'émission maximum de 7.848.081 actions de la Société (le nombre exact d'actions à émettre pour le remboursement étant déterminé conformément aux règles d'arrondi contenues dans les termes et conditions des OCA) (le "Second Versement").

Ces OCA ont été souscrites et libérées par un apport en nature évalué à EUR 109.118.365,20 consistant en un transfert à la Société de 125.130 obligations émises par ORCO GERMANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102254 (les "Obligations OG"), par tous les porteurs de ces Obligations OG.

Cet apport en nature pour le paiement des OCA a fait l'objet d'un rapport publié le 9 mai 2012 par H.R.T REVISION SA, un réviseur d'entreprises agréé, en conformité avec les dispositions des articles 26-1, 32-1 et 32-4 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée le cas échéant (le "Rapport"). Une copie de ce Rapport a été présentée au notaire et restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement.

La conclusion du Rapport précise que:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 148,077 OG Bonds does not correspond at least to the issue price of EUR 109,118,365.20 for the OPG Convertible Bonds (i.e. OCA) to be issued in exchange, plus the EUR 20,010,701.88 of New Notes.

Except for the subsequent review of the conditions of issuance of OG shares, based on the work performed, based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 125,130 OPG Convertible Bonds (i.e. OCA) to be issued does not equal at least in number and value (including share premium) to the shares that will be attributed in counterpart at the conversion of the OPG Convertible Bonds (i.e. OCA)".

4) Conformément à l'autorisation prévue à l'article 5 des Statuts, le conseil d'administration de la Société, le 9 avril 2012, a autorisé et approuvé l'émission des OCA et a décidé en principe de procéder, sans réserver aux actionnaires

existants leurs droits préférentiels de souscription, à une augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant maximal de soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-six euros et quatre-vingts centimes d'euro (EUR 75.282.346,80), et à l'émission d'au maximum dix-huit millions trois cent soixante et un mille cinq cent quarante-huit (18.361.548) actions nouvelles en vue d'effectuer le Premier Versement au titre des OCA, et a notamment autorisé, habilité et chargé le Délégué, agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, de procéder à une telle augmentation de capital en vue d'effectuer le Premier Versement au titre des OCA.

En date du 14 mai 2012, conformément à une décision d'émettre du Délégué et conformément aux résolutions du conseil d'administration susmentionnées et aux termes et conditions des OCA, le capital social de la Société a été augmenté à concurrence de soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatorze euros (EUR 75.282.314,-) pour le porter à cent quarante-cinq millions deux cent trois mille cent soixante-quatre euros et soixante centimes d'euro (EUR 145.203.164,60), par la création et l'émission de dix-huit millions trois cent soixante et un mille cinq cent quarante (18.361.540) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de quatre euros et dix centimes d'euro (EUR 4,10).

5) Conformément à l'autorisation prévue à l'article 5 des Statuts, le conseil d'administration de la Société, le 9 avril 2012, a également autorisé, approuvé et décidé en principe de procéder, sans réserver aux actionnaires existants leurs droits préférentiels de souscription, à une augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant maximal de trente-deux millions cent soixante-dix-sept mille cent trente-deux euros et dix centimes d'euro (EUR 32.177.132,10), et à l'émission d'au maximum sept millions huit cent quarante-huit mille quatre-vingt-une (7.848.081) actions nouvelles en vue d'effectuer le Second Versement au titre des OCA, et a notamment autorisé, habilité et chargé le Délégué, agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, de procéder à une telle augmentation de capital en vue d'effectuer le Second Versement au titre des OCA.

En date du 28 septembre 2012, conformément à la Décision d'Emettre du Délégué et conformément aux résolutions du conseil d'administration susmentionnées et aux termes et conditions des OCA, le capital social de la Société a été augmenté à concurrence de trente-deux millions cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-dix-neuf euros et trente centimes d'euro (EUR 32.177.099,30) pour le porter de son montant actuel de quatre cent neuf millions neuf cent soixante-dix mille huit cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes d'euro (EUR 409.970.844,90) à quatre cent quarante-deux millions cent quarante-sept mille neuf cent quarante-quatre euros et vingt centimes d'euro (EUR 442.147.944,20), par la création et l'émission de sept millions huit cent quarante-huit mille soixante-treize (7.848.073) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de quatre euros et dix centimes d'euro (EUR 4,10) (les "Actions Nouvelles"), entièrement souscrites ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf cent quarante-huit mille sept cent vingt-six euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 948.726,65) pour toutes les Actions Nouvelles émises. Conformément aux termes et conditions des OCA, les Actions Nouvelles ont été souscrites par et ont été allouées à, l'ensemble des détenteurs des OCA, au pro rata du nombre d'OCA détenu par chacun d'eux. Les Actions Nouvelles ainsi attribuées ont les mêmes droits et privilèges que les actions déjà existantes.

La contribution totale payée pour les Actions Nouvelles de trente-trois millions cent vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 33.125.825,95) a été attribuée comme suit: (i) un montant de trente-deux millions cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-dix-neuf euros et trente centimes d'euro (EUR 32.177.099,30) a été alloué au capital social de la Société et (ii) un montant de neuf cent quarante-huit mille sept cent vingt-six euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 948.726,65) a été alloué au compte de prime d'émission de la Société.

6) En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus et de l'émission des Actions Nouvelles le 28 septembre 2012, le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à quatre cent quarante-deux millions cent quarante-sept mille neuf cent quarante-quatre euros et vingt centimes d'euro (EUR 442.147.944,20), réparti en cent sept millions huit cent quarante mille neuf cent soixante-deux (107.840.962) actions sans valeur nominale.

Ainsi le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société est modifié en conséquence, et se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à quatre cent quarante-deux millions cent quarante-sept mille neuf cent quarante-quatre euros et vingt centimes d'euro (EUR 442.147.944,20) représenté par cent sept millions huit cent quarante mille neuf cent soixante-deux (107.840.962) actions sans valeur nominale. La valeur du pair comptable est calculée en prenant en compte le capital social divisé par le nombre d'actions émises et s'élève à quatre euros et dix centimes d'euro (4,10 EUR)."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à six mille cinq cent cinquante euros (EUR 6.550,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MERCKX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2012. LAC/2012/50546. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149771/277.

(120197420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

In the year two thousand and twelve, the eighth day of October before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears:

Anne-Lise Delfanne, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the manager of PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349 (the Company), by virtue of a resolution taken by the manager of the Company (the Manager) on 18 September 2012.

An extract of resolutions of the Manager including the above-mentioned resolution of the Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 28 July 2006 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1901 of 10 October 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 20 March 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1202 of 12 May 2012. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 987,200,000 (nine hundred and eighty-seven million two hundred thousand dollars of the United States of America) represented by nine hundred and eighty-seven thousand two hundred (987,200) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Manager resolved on 18 September to, inter alia:

(i) increase the share capital of the Company by an amount of USD 50,000,000 (fifty million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount to USD 1,037,200,000 (one billion thirty-seven million two hundred thousand dollars of the United States of America) (the Share Capital Increase), by the creation and issuance of 50,000 (fifty thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 50,000,000 (fifty million dollars of the United States of America) (the Subscription Price), and

(ii) authorise and empower any manager of the Manager or any lawyer of the law firm Allen & Overy Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the completion of the Share Capital Increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the Share Capital Increase and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Anne-Lise Delfanne, pre-named, acting in the name and on behalf of the Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.

(f) Thereupon, Anne-Lise Delfanne, pre-named, declares that the Manager (i) eliminated the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares and (ii) accepted the

subscription on 18 September 2012 of the New Shares by PayPal 2 S.à r.l., by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 50,000,000 (fifty million dollars of the United States of America).

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 50,000,000 (fifty million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 50,000,000 (fifty million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of one billion thirty-seven million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 1,037,200,000) divided into one million thirty-seven thousand and two hundred (1,037,200) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit octobre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparait:

Anne-Lise Delfanne, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349 (la Société), en vertu d'une décision prise par le gérant de la Société (le Gérant) le 18 septembre 2012.

Un extrait des résolutions du Gérant contenant ladite décision du Gérant restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit.

(a) La Société a été constituée le 28 juillet 2006 suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1901 du 10 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 20 mars 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1202 du 12 mai 2012. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 987.200.000 USD (neuf cent quatre-vingt-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 987.200 (neuf cent quatre-vingt-sept mille deux cent) actions ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

(c) L'article 5 des Statuts autorise le Gérant à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

(d) Le Gérant a décidé le 18 septembre 2012 notamment:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50.000.000 USD (cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel à 1.037.200.000 USD (un milliard et trente-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 50.000 (cinquante mille) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Actions) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 50.000.000 USD (cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout avocat ou juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'achèvement de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, le Gérant devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Anne-Lise Delfanne, précitée, agissant au nom et pour compte du Gérant, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Actions.

(f) A la suite de quoi, Anne-Lise Delfanne, précitée, déclare que le Gérant a (i) supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et (ii) accepté le 18 septembre 2012 la souscription des Nouvelles Actions par PayPal 2 S.à r.l., au moyen d'un apport en numéraire de 50.000.000 USD (cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire ci-dessus de 50.000.000 USD (cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été alloué au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 50.000.000 USD (cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société, preuve de quoi en a été donnée au notaire instrumentant.

(g) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social de un milliard et trente-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.037.200.000) représenté par un million et trente-sept mille deux cent (1.037.200) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000) chacune."

Frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Delfanne, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13257. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149775/141.

(120197631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Olin Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.803.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149770/9.

(120197339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Primus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.012.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 169.699.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société du 24 octobre 2012 que les parts de Catégorie A et les parts de Catégorie B détenues par les associés listés ci-dessous (les Associés) ont été transférées à la société Stichting GP Finax, agissant pour Finax C.V., une société en commandite par actions constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Johan v Oldenbameveltln 9 D, 2582NE 's-Gravenhage, Pays-Bas et immatriculée au registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 56360533.

La liste des Associés est la suivante:

- 18.643.507 parts de Catégorie A détenues par Ancap Primus LLC;
- 7.718.992 parts de Catégorie A détenues par Stichting Administratiekantoor Tivox;
- 3.650.000 parts de Catégorie A détenues par Stichting Administratiekantoor Hukvaldy; et
- 20.000.000 parts de Catégorie B détenues par CM-CIC Investissement SAS.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Primus Holding S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012149779/22.

(120197558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Vergelesse S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 109.488.

A décidé de dénoncer le siège de la société VERGELESSE S.A.,

3, Avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Inscrite au RCS sous le numéro B 109.488

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

l'Agent domiciliataire

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Norbert SCHMITZ.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Dominique MOINIL

Représentant permanent

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FMS SERVICES S.A.

Administrateur

Daniel FELLER

Représentant permanent

J'ai l'honneur de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Eric HERREMANS.

Référence de publication: 2012148643/30.

(120195780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.
